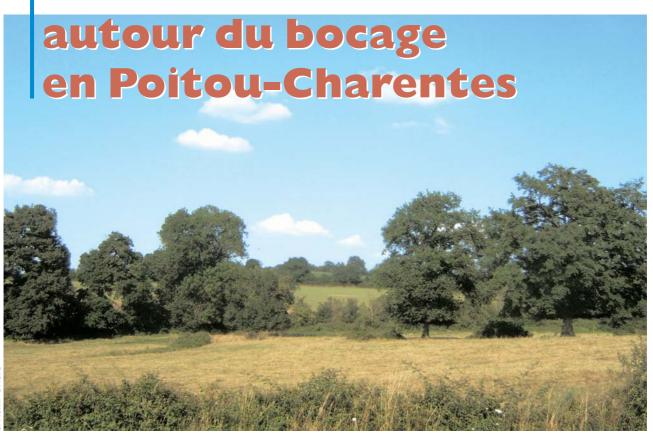
Mobilisation



Le bocage constitue un milieu ordinaire relativement répandu en France. Parce que de nombreuses régions sont concernées par sa dégradation, il en a souvent été question dans les ORGFH. Dans le cadre de l'élaboration de ces dernières, une réunion de travail interrégionale a même eu lieu au Ministère de l'Agriculture, sur le thème des milieux bocagers. Ici ou là, des projets de plantation, de restauration de haies voient le jour dans notre pays, avec l'ambition de pérenniser les bocages existants. Les ORGFH de Poitou-Charentes, qui encouragent l'action dans ce domaine, permettent également l'échange d'expériences positives.

Sophie Morin¹, Dominique Stevens¹, Jacky Aubineau², Alain Femenias³, Jean Lamoureux⁴, Emmanuelle Renoux⁵

- 1 ONCFS, Délégation Régionale Poitou-Charentes Poitiers.
- 2 ONCFS, CNERA Petite faune sédentaire de plaine Réserve de Chizé.
- 3 DIREN Poitou-Charentes Poitiers.
- 4 Chambre d'agriculture de la Vienne Mignaloux-Beauvoir.
- 5 Association Bocage pays branché Bressuire.

Bocage, agriculture et biodiversité

après la bibliographie, le terme bocage désigne un type de paysage agraire résultant des évolutions conjuguées du milieu naturel et de la société rurale (Marchandeau & Aubineau, 2003). Concrètement, le bocage se définit comme un paysage constitué de parcelles délimitées par des haies. Il se caractérise par ses multiples fonctions d'ordres économique, agronomique, culturel et environnemental (ONCFS, 2003).

Bien que les haies puissent apparaître contraignantes dans le système agricole

actuel, les agriculteurs peuvent souvent en tirer des bénéfices indirects, non mesurés. Ces bénéfices peuvent être une augmentation du rendement des cultures grâce au rôle de brise-vent des haies. le maintien des sols sur les coteaux (lutte contre l'érosion et le ruissellement) grâce aux haies perpendiculaires à la pente, la protection des animaux domestiques vis-à-vis des intempéries et du soleil, ou encore l'hébergement d'auxiliaires des cultures (contre les ravageurs). Différents systèmes bocagers peuvent coexister au sein d'une même région administrative, car la « morphologie » des bocages est étroitement liée à l'activité agricole. Alors que dans certaines zones

faune sauvage n° 270/janvier 2006

d'élevage ovin les haies sont exclusivement basses et composées d'arbustes épineux, on rencontre dans des secteurs de polyculture des haies vives d'une hauteur importante... Outre leur diversité de formes végétales, les bocages se caractérisent aussi par leur maillage : celui du Bressuirais comporte par exemple 125 mètres de haies par hectare.

Un ensemble de critères va alors influer sur les potentialités d'accueil des espèces végétales et animales dans le bocage, espace dit « ordinaire » mais original par la grande diversité d'espèces qu'il peut accueillir. Ce milieu est donc à préserver au titre de la biodiversité, mais aussi parce qu'il est le cadre d'activités culturelles (randonnée, chasse, cueillette...) et qu'il a un intérêt paysager. Il comprend en effet à la fois des espèces faunistiques et floristiques rares, donc d'intérêt patrimonial - à transmettre aux générations futures –, et également un grand nombre d'espèces de milieux fermés ou de milieux ouverts, plus communes, pouvant pour certaines être chassées (Tourneur & Marchandeau, 1996).

Des études menées par l'ONCFS ont permis de mettre en évidence l'impact de la gestion du bocage et de sa dégradation sur la faune sauvage. Cette connaissance permet à l'établissement public de formuler des recommandations en matière de gestion des haies; celles-ci ont alimenté la réflexion lors de l'élaboration des ORGFH de Poitou-Charentes notamment.



La valeur biologique des haies anciennes est généralement supérieure à celle des

ORGFH et développement durable en milieu bocager

En Poitou-Charentes, les Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats ont été l'occasion de souligner l'importance de maintenir ou de restaurer le maillage bocager, en mettant l'accent sur

une gestion des bocages prenant en compte la faune sauvage. En effet, le bocage doit pouvoir répondre aux exigences biologiques de la faune que sont les possibilités de se déplacer (notion de corridor biologique), de s'alimenter, de se reproduire, de s'abriter ou se reposer. Suite aux préconisations formulées par les partenaires des ORGFH, différentes catégories d'acteurs pourront prendre en compte ces besoins - si elles le souhaitent - dans les domaines des pratiques agricoles, des aménagements fonciers ou encore en matière d'entretien et d'aménagement des infrastructures routières.

Les ORGFH de Poitou-Charentes ont abordé l'ensemble des éléments pausagers constitutifs des milieux bocagers : les haies, les arbres isolés, les ripisylves, les boqueteaux et les mares. Une gestion durable et cohérente de chacune de ces entités est nécessaire pour qu'un bocage conserve sa multifonctionnalité ou pour qu'il la retrouve. Pour cela, les ORGFH proposent de pratiquer des opérations d'entretien voire de restauration de ces éléments si nécessaire (recépages, plantations dans les haies, curage des mares...). Ces actions doivent être coordonnées selon des cahiers des charges intégrant par exemple les périodes de nidification des oiseaux dans le cas de



52 faune sauvage n $^{\circ}$ 270/janvier 2006



haies récemment plantées, d'où l'intérêt de les préserver.

l'entretien des haies, ou encore les dates d'hibernation des amphibiens dans le cas du curage des mares...

Afin que tous les gestionnaires du territoire régional aillent dans la même direction, un certain nombre de recommandations sont énumérées dans les ORGFH de Poitou-Charentes comme le maintien du lierre dans les arbres, parfois seule source d'alimentation pour l'avifaune hivernante. De même, la préservation de la banquette herbeuse accompagnant la haie est encouragée car elle est favorable à la nidification de la Perdrix rouge et parce qu'elle représente un milieu de vie important pour les insectes, maillon essentiel de la chaîne alimentaire. Une autre proposition est la conservation des arbres morts et particulièrement des têtards, car ils sont les supports d'une grande diversité d'espèces animales (Noctule, Chouette chevêche, Genette, Abeille, Rosalie des Alpes...).

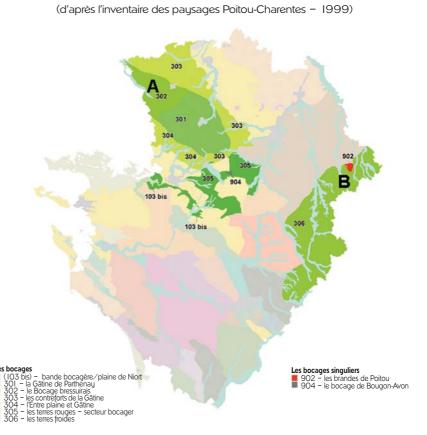
Les Orientations formulées sur le thème du bocage peuvent aujourd'hui être reprises par les collectivités territoriales désireuses d'agir dans ce domaine. Celles-ci s'investissant la plupart du temps dans les aides à la plantation, elles doivent être conscientes que le linéaire de haies plantées à l'échelle d'un département par exemple est souvent anecdotique au regard des

linéaires de haies qui sont arrachées. De plus, la valeur biologique des haies plantées est généralement moindre que celle des haies anciennes, d'où l'importance de préserver et entretenir l'existant. Dans les ORGFH de Poitou-Charentes comme dans les autres, le suivi des habitats est envisagé. Une veille à l'égard des milieux bocagers permettrait la mise en évidence de leur fragmentation pour mieux les gérer par la suite. La Direction des études et de la recherche (DER) et la Délégation régionale (DR) Poitou-Charentes de l'ONCFS s'investissent actuellement dans la mise au point d'outils de suivi des bocages. De nouveaux concepts en faveur du maintien de la biodiversité au sein de la haie sont testés, tels que la transplantation de haies bocagères.

Territoires de bocage en Poitou-Charentes

De nombreux territoires en France s'identifient à leur bocage. La région Poitou-Charentes compte deux secteurs pilotes qui œuvrent en faveur de la préservation de leur bocage : le Montmorillonnais (Vienne) et le Bressuirais (Deux-Sèvres) – (carte 1). Les réunions de travail organisées dans le cadre des ORGFH ont permis la mise en avant des initiatives originales mises en œuvre dans ces deux zones, mais aussi le rapprochement

Carte I - Les entités paysagères : « les bocages »



faune sauvage n° 270/janvier 2006 53

Encadré 1 - Zoom sur le Montmorillonnais

Un bocage à mailles larges

Le Montmorillonnais est resté largement couvert de brandes (grande bruyère) jusqu'au milieu du $19^{\rm e}$ siècle. Mis en valeur tardivement par de grandes exploitations, les « domaines », qui représentaient des unités de 80 à 100 ha divisées en parcelles de 3 à 6 ha, le bocage Montmorillonnais a toujours été lâche sur le plateau. Depuis une trentaine d'années, les exploitations se sont encore agrandies avec le développement des grandes cultures au détriment de l'élevage, et des secteurs importants ne conservent plus du bocage que quelques haies le long des routes et chemins.

Entretenir ses haies en un minimum de temps

Avec des terres à faible potentiel, les agriculteurs du Montmorillonnais exploitent souvent plusieurs centaines d'hectares comprenant des linéaires de haies qui peuvent atteindre 30 km parfois. On comprend alors l'objectif d'efficacité recherché par ces agriculteurs qui veulent réduire le temps passé à l'entretien de leurs haies, entretien visant à contenir la haie afin qu'elle n'empiète pas trop sur les parcelles agricoles. La fonctionnalité du réseau vis-à-vis de la faune, de la flore et du paysage est rarement prise en compte et les produits de la haie sont rarement valorisés.

Une évolution des pratiques avec le CAD

Les CTE et maintenant les CAD proposent aux agriculteurs d'entretenir leurs haies en tenant compte des objectifs environnementaux. Ils permettent de faire évoluer certaines pratiques comme la taille au carré (sur les deux faces et le sommet) ainsi que la taille latérale. Ces tailles, si elles limitent la propension de la haie à s'épaissir, sont souvent trop poussées pour que celle-ci puisse servir d'abri pour la faune. L'obligation du cahier des charges de ne pas mettre en culture à moins de 1,50 m du bord de haie permet d'améliorer ces pratiques, en laissant s'épaissir un peu ces haies et en leur jouxtant une banquette enherbée. La réhabilitation de haies dégradées est également proposée aux agriculteurs. Cependant, les cahiers des charges des CAD ne répondent pas à toutes les situations, et le montant des aides ne correspond pas toujours aux travaux à réaliser qui peuvent être très différents selon les haies.

Une action Leader+ : « établir et communiquer des références sur les éléments du paysage en Montmorillonnais »

A partir d'une réflexion commune déjà ancienne sur la gestion des éléments fixes du paysage Montmorillonnais, le Lycée agricole de Montmorillon (Philippe Dougé et Christian Souille) et la Chambre d'agriculture de la Vienne ont décidé de conduire, dans le cadre de Leader +, une action intitulée « Etablir et communiquer des références sur les éléments du paysage en Montmorillonnais ». Les références font défaut pour la restauration de haies dégradées et pour l'entretien de certaines haies comme les haies arborées. Ainsi, des restaurations de haies avec différentes modalités sont effectuées au lycée agricole et chez des agriculteurs, ainsi que des chantiers de taille au lamier. L'accent sera mis sur les temps de travaux nécessaires par type de haie. Les références obtenues permettront d'affiner les cahiers des charges pour l'entretien et la restauration des haies du Montmorillonnais.

Suite aux ORGFH, des partenariats sont envisagés avec l'ONCFS notamment. L'objectif est double : il s'agit, d'une part, de profiter des acquis et de l'expertise de l'ONCFS pour mieux prendre en compte les besoins des espèces et proposer des modalités de gestion des haies pertinentes pour le Montmorillonnais ; d'autre part, l'ONCFS pourra profiter du support que représentent les chantiers de restauration et d'entretien conduits sur l'exploitation du lycée agricole et sur les exploitations agricoles engagées dans l'action Leader+.



Les haies jouent un rôle d'abris important pour les troupeaux.

d'acteurs régionaux ou départementaux afin qu'ils travaillent encore plus en partenariat (lire les **encadrés 1 & 2**).

En conclusion

Les expériences menées en Poitou-Charentes pour préserver le bocage démontrent toute l'importance de concevoir des projets dans la concertation, en associant les acteurs de terrain et en particulier les agriculteurs. Pour forger un outil comme le Plan de gestion des haies, l'échange fut capital afin de bien prendre en compte la vision de l'ensemble des partenaires et les réalités de terrain.

Aujourd'hui, l'intégration de la dimension sociale dans les projets liés à l'amélioration des habitats naturels apparaît indispensable. En effet, l'adhésion à ce type de projets est facilitée par l'association des gestionnaires du territoire en amont. Il serait illusoire de vouloir imposer des modes de gestion, des itinéraires techniques nouveaux aux agriculteurs en « donneur de leçon » : chacun est expert dans son domaine.

54 faune sauvage n° 270/janvier 2006

Encadré 2 - Témoignage en Pays Bressuirais...



Isabelle des Dorides Maire de la Forêt-sur-Sèvre et Vice-présidente du Pays du Bocage Bressuirais en charge de l'environnement, de l'agriculture et du tourisme

Question : qu'est-ce que le Bocage Bressuirais ?

Le Bocage Bressuirais est un territoire au Nord-Ouest de la région Poitou-Charentes. Il est organisé en collectivité locale sous la forme d'un syndicat mixte : le Syndicat mixte du Pays du Bocage Bressuirais. Le Pays a pris le nom de son paysage, révélant toute l'importance de celui-ci dans la vie quotidienne de chacun : symbole identitaire du territoire tant au niveau de son agriculture, essentiellement tournée vers l'élevage, de son industrie diversifiée, innovante et présente dans chaque commune, de son habitat dispersé, de sa diversité de milieux naturels et d'espèces.

Question : quel est le chemin qui mène une collectivité locale à se préoccuper des paysages et des milieux naturels ?

En 1995, la réflexion est venue d'un constat posé par un petit groupe de citoyens (agriculteurs, technicien de l'ONCFS, élus, particuliers) : le bocage se dégrade, les arrachages sont de plus en plus fréquents et le mauvais entretien de l'existant devient une généralité. Avec le soutien du Conseil général des Deux-Sèvres et du SIVOM du canton de Cerizay, ces citoyens se sont organisés en une association : Bocage Pays Branché. Elle a immédiatement travaillé sur les plantations de nouvelles haies bocagères, puis s'est penchée sur les modes de gestion de cet espace « naturel » complètement anthropisé qu'est le bocage. Aujourd'hui Bocage Pays Branché a été chargée par le Pays du Bocage Bressuirais de mettre en œuvre sa politique en matière de paysage.

Question : quelles sont donc les actions mises en place sur le Bocage Bressuirais ?

Elles sont de diverses natures : ce sont des actions de sensibilisation, de conseils techniques et d'appuis financiers à la plantation de haies bocagères, des actions d'observation, d'expérimentation des techniques de gestion... Depuis 6 ans, une grande part des activités porte sur la mise en place de plans de gestion des haies (PGH) dans les exploitations agricoles, voire les collectivités. Le PGH consiste en un diagnostic partagé, entre l'agriculteur et une structure compétente, de l'ensemble des haies de l'exploitation, et en l'établissement d'objectifs à atteindre (clôture et protection des animaux, production de bois de chauffage, biodiversité, qualité de l'eau et des sols...). Un programme quinquennal de gestion permet d'atteindre ces objectifs. C'est sur la base de ce plan de gestion des haies que les exploitations agricoles peuvent signer un contrat avec l'Etat (CTE ou CAD aujourd'hui), afin de percevoir une aide à l'entretien et/ou à la restauration des haies bocagères. Aujourd'hui, 13 % de la SAU du Pays du Bocage Bressuirais est en plan de gestion des haies (soit près de 1 300 km de haies bocagères engagés en contrat avec l'Etat). Par ailleurs, 10 % de la surface du territoire est couverte par un Plan Paysager Rural (PPR), état des lieux proposé aux communes du Pays afin de dresser l'inventaire de leur patrimoine naturel (arbres têtards, maillage bocager, zones humides...) et de définir des axes de gestion en associant l'ensemble des acteurs locaux. Enfin, le Pays du Bocage Bressuirais développe un programme Paysage d'Elevage, qui permet le financement des actions dans le cadre des contrats avec la Région Poitou-Charentes et le Conseil général des Deux-Sèvres. Ce programme est piloté par un comité très actif (Chambre d'agriculture, ADASEA, CIVAM du Haut Bocage, Bocage Pays Branché, ONCFS, CER 79, Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre nantaise). Le partenariat avec l'ONCFS est fort depuis le début de l'aventure, la plus belle concrétisation en a été la tenue des Journées Européennes du

Question : quels sont vos objectifs pour les années à venir ?

Je pense que le premier objectif est de faire reconnaître le bocage comme un milieu de valeur, en deux mots donner un vrai statut aux paysages de bocage. En cela, les ORGFH nous apportent un soutien de première importance en consacrant une fiche entière aux milieux bocagers. Et cela n'ira pas sans la reconnaissance juridique et nationale d'un statut des éléments fixes des paysages courants. Enfin, le développement et la mise en œuvre de notre programme Paysage d'Elevage aideront le maintien de notre élevage nécessaire à la conservation du maillage bocager.

Les ORGFH rédigées dans un souci de partenariat se veulent un texte inspirateur pour les collectivités, notamment en matière de gestion des espèces et des habitats, une base de dialogue entre les organismes concernés. Maintenant que les ORGFH sont publiées, les partenaires veulent s'attacher à partager et à valoriser les démarches partenariales innovantes pour engager de nouvelles dynamiques, afin de provoquer un effet « boule de neige ».

Pour en savoir plus...

- Baudry, J. & Jouin, A. 2003. De la haie aux bocages. Organisation, dyna-

mique et gestion. Coll. Espaces ruraux. INRA, Paris. 435 p.

- Collectif. 2005. Les Orientations Régionales de Gestion et de Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats en Région Poitou-Charentes. Poitiers.
- Marchandeau, S. & Aubineau, J. 2003. *Le bocage, milieu d'accueil de la faune sauvage*. ONCFS, Paris. 7 p.
- ONCFS. 2003. Journées d'études européennes sur les bocages. J. Aubineau & D. Stevens (coord.). Cerizay, France. 123 p.
- Tourneur, J.-C. & Marchandeau, S. 1996. Milieux bocagers et biodiversité: les vertébrés typiques du grand-Ouest, enjeux de la préservation de cet agroécosystème. *Bull. Mens. ONC* 207: 22-35.

Dates-clés des ORGFH Poitou-Charentes

- Réunion du premier Comité de pilotage : 24 octobre 2002.
- Validation des Orientations régionales par le Comité de pilotage : 26 novembre 2004.
- Arrêté d'approbation du Préfet de Région Poitou-Charentes : 14 janvier 2005.
- Conférence de presse du Préfet de Région : 14 avril 2005.

Sigles utilisés

CAD: Contrat d'agriculture durable.

CTE: Contrat territorial d'exploitation.

faune sauvage n° 270/janvier 2006 55